



Fond de Développement de la Pédagogie (FDP) – Octobre 2016

Objectifs :

Le FDP est constitué d'une dotation annuelle votée par le Conseil de Gestion de la Faculté pour soutenir les initiatives pédagogiques contribuant à une formation de qualité et à la réussite des étudiants. Pour l'année 2017, l'enveloppe globale prévisionnelle est de 60 000 €.

Le FDP vise à encourager et soutenir une **culture de l'innovation pédagogique** ainsi que le développement des compétences pédagogiques de la communauté universitaire. Cette enveloppe donnera une impulsion au démarrage de nouveaux projets à l'échelle d'une formation (mention, parcours, année...) ou d'une UE, qui doivent ensuite être maintenus et perdurés. A noter le fait que les projets ne seront financés qu'une seule fois.

Le FDP soutiendra des projets développés de manière **collaborative** par des équipes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Les dossiers présentés devront s'inscrire dans la **logique de l'approche programme** portée par la Faculté et dans les **axes stratégiques** de l'Université pour l'élaboration de la future offre de formation : une formation innovante et centrée sur les compétences de l'étudiant - la formation initiale et tout au long de la vie – l'internationalisation – l'interdisciplinarité.

A titre d'exemples, les expérimentations proposées pourront relever des thématiques suivantes :

- les méthodes d'enseignement (classe inversée, apprentissage par projet...)
- les méthodes d'évaluation
- l'intégration et l'exploitation d'outils numériques en enseignement en face à face ou en distanciel
- la scénarisation ou la réorganisation des enseignements (pour la formation à distance, pour l'intégration de nouveaux publics en alternance et/ ou en formation continue...)
- les activités et situations d'apprentissage en enseignement en face à face ou en distanciel...
(*Cette liste n'est pas exhaustive*)

Les critères d'appréciation du projet :

- le degré d'innovation ou l'introduction de nouvelles pratiques répondant aux besoins des enseignants et des étudiants ;
- la faisabilité (technique, pédagogique, financière...)
- les modalités proposées pour évaluer la réussite des étudiants ;
- la solidité et la cohérence de l'équipe – projet (nombre d'enseignants-chercheurs impliqués, partenaires internes et externes...)
- le nombre d'étudiants concernés par le projet ;
- la transposition/transfert possible dans une autre formation, avec un autre public ;
- les éléments envisagés pour la pérennisation ;
- les retombées pour la promotion de l'innovation pédagogique de la composante.

Nature des moyens affectés :

Pour cet appel, vous pouvez :

- solliciter des heures « référentiel » pour l'équipe d'enseignants-chercheurs ;
- financer des missions pour rencontrer des collègues qui ont mis en œuvre un projet similaire dans un autre établissement ;
- faire réaliser des outils ou demander un appui technologique (ingénierie pédagogique, multimédia ou numérique...) externalisé ;
- éventuellement réaliser d'autres types de dépenses, en dehors des équipements déjà existant à l'université de Nantes.

Comment répondre à l'appel ?

Un dossier à remplir vous est demandé. Ce dossier est le début de votre réflexion. Il est demandé sur trois pages A4 maximum, accompagnées d'un budget prévisionnel précisant les coûts ainsi que la nature et le montant des contributions sollicitées au titre du FDP :

- Nom du département
- Titre du projet
- Nom du porteur du projet et de l'équipe pédagogique concernée
- Public cible
- Contexte dans lequel s'inscrit ce projet
- Besoins ou problématique du projet
- Description synthétique du projet
- Objectif global du projet ou description synthétique du projet
- Planification préalable
- La démarche et les moyens mis en œuvre pour évaluer le projet

Fonctionnement et calendrier :

- Les porteurs de projet auront jusqu'au 14 décembre pour faire remonter leur dossier. Ils pourront solliciter l'aide du pôle pédagogie de l'UFR pour la formalisation de leur dossier.
- La recevabilité du dossier sera étudiée par le décanat avec l'appui des services supports ad hoc.
- Les dossiers recevables seront mis en ligne sur Prodoc afin que chaque département réalise un classement des dossiers qui lui sont propres et pour lesquels ils sont partenaires.
- A l'issue de cette consultation, les dossiers seront étudiés par les membres du CE qui décideront de l'attribution d'une contribution.
- La contribution restera sur le compte du décanat et une ligne financière spécifique sera dédiée au FDP.
- La réalisation du projet doit intervenir dans les 18 mois qui suivent l'acceptation du projet, mais les dépenses seront à réaliser dans l'année civile du dépôt du projet.
- Pour soutenir les projets ; au moins 3 rendez-vous avec le pôle pédagogie seront fixés par l'équipe projet (un 1^{er} dans les trois premiers mois, un 2^{ème} entre le 6^{ème} et 9^{ème} mois et un 3^{ème} entre le 12^{ème} et le 15^{ème} mois)
- Dans le cas exceptionnel où l'ambition du projet nécessiterait une 3^{ème} année de travail, celle-ci ne sera accordée que sur rapport d'activité de la première période.
- Une présentation au Conseil des Etudes ou lors d'un mardi de la pédagogie sera réalisée au plus tard à la fin de la période de soutien.